

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2007

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mercredi 12 décembre à 19h00 à la salle polyvalente de Beaucamps-Le-Vieux, sous la Présidence de Pierre BERNARD.

Etaient présents :

Délégués titulaires : M Guilbert, M Lesur, M Guérin, Mme Carpentier, M de Franssu, M Allonneau, M Boyeldieu, M Landrein, M Bernard, Mme Vasseur, M Dewaele, M Deneux, M Demarquet, M Muzsnay, M Trabouillet, M Ménard, M Desmarest, M Morain, M Lefebvre, M Formet, Mme Boignet, M Hébert, M Stoter, M Buchart, M Desfosses, M Delezenne, M Cosette, M Turlot, M Labesse, M Debureaux, M Blachère, M Soumillon, M Fenot, M Thiverny, Mme Avérous, M Ramblier, M Mouton, Mme Genty, M Anne, M Lefevre, Mme Michaux, M Géraux, M Têtu, M Lutun, M Hiesse, M Quillent.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires: M Briois (suppléant de M Madoux), M Delattre (suppléant de M Doinel).

Etaient absents ou excusés : M Dutitre, Mme Palpied, Mme Deleau, M Goethals, M Longué-Epee, M Despreaux, M Crété, M Brussart, M Blarel, M Magnier, M Pétigny, Mme Hérent, M Delahaye, M Leroy, M Egéa, M Combaud, M Consille, Mme Lamory, M Bosredon, M Périmony, M Langlet, M Snauwaert, M Demailly, M Leclerc de Hauteclocque, M Colin, M Danzel d'Aumont, M Capon, M Cauchois, M Marie, M Cordier, M Leclercq.

Etait également présent : Monsieur Jean-Pierre Toureille.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BUCHART.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Economie
 - 1.1. ZAC du Sud Ouest Amiénois : Compte Rendu Annuel du Concédant (CRAC)
 - 1.2. Avenant à la Concession Publique d'Aménagement
 - 1.3. ZAC du Sud Ouest Amiénois : demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rural 1^{ère} tranche 3^{ème} année
2. Direction Générale
 - 2.1. Dissolution du Syndicat Mixte Pays de Somme Sud Ouest
 - 2.2. Modification du tableau indicatif des emplois
 - 2.3. Convention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation
 - 2.4. Désignation de représentants à l'ADUGA et au syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois

3. Finances
 - 3.1. Débat d'Orientation Budgétaire
 - 3.2. Budget principal : délibération modificative de crédits n°3
 - 3.3. Budget assainissement : délibération modificative de crédits n°2
4. SPANC - Erosion-Ruissellement
 - 4.1. Avenant au marché SPEE : bordereau des Prix Unitaires supplémentaire
 - 4.2. Adhésion à l'association SOMEA
5. Voirie
 - 5.1. Convention d'occupation précaire du domaine privé départemental
6. Culture
 - 6.1. Fonds de concours 2006 à la Bibliothèque d'Airaines
7. Information au bureau
8. Questions diverses

Le Quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président débute la séance en demandant une minute de silence, afin de rendre hommage au père de Gérard Desmarest, membre du bureau de la Communauté de Communauté, décédé dernièrement. Il rappelle l'accident de la route qui a coûté la vie au fils de Madame CLOP, aide à domicile de la CCSOA, domiciliée à Bettembos. Une pensée est également demandée pour Dominique MAGNIER, maire de la Commune de Morvillers Saint Saturnin, dont la fille a été blessée lors de cet accident.

Le Président remercie François Thiverny, maire de la commune de Beaucamps-Le-Vieux de recevoir le conseil communautaire, puis remercie l'Assemblée d'être venue aussi nombreuse.

Le Président rappelle que les prochaines élections approchent et qu'il convient de continuer de travailler ensemble jusqu'au bout du mandat.

Puis le Président remercie Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, pour son travail, accompli tout au long de l'année 2007 ainsi que le personnel communautaire.

Il remercie également Jean-Bernard GRUBIS de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens d'être présent ce soir pour parler de la ZAC.

Le Président invite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance, Pierre BUCHART propose sa candidature, que le Conseil investit à l'unanimité.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance du 22 novembre 2007.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-Sous-Moyencourt, souligne qu'il y a une omission dans le compte-rendu. En effet, lors de ce conseil, spécialement consacré aux éoliennes, Victor Delezenne, commune de Molliens-Dreuil, a dit que les décisions avaient été

prises lors des commissions et qu'on ne pouvait pas revenir dessus. Jean de Franssu pense que cela est dommage, car le vote appartient aux délégués et au conseil communautaire dans son ensemble.

Le Président souligne effectivement que la commission propose et que le conseil communautaire décide.

Victor Delezenne, commune de Molliens-Dreuil demande la parole en soulignant qu'il n'a pas dit cela et propose éventuellement d'écouter l'enregistrement.

Lazslo Muzsnay, commune d'Offignies demande également la parole, pour formuler une observation la taxe professionnelle liée à l'éolien. Il note une erreur sur le mode de calcul de la taxe professionnelle, qui dans les simulations est calculée sur la valeur nominale des éoliennes exprimée en mégawatts. Selon lui, le calcul de la taxe professionnelle doit être établi sur des mégawatts/heure et non sur des mégawatts par éoliennes.

Serge ZACHAREWICZ explique que les modalités de calcul de la taxe professionnelle auxquelles sont assujettis les opérateurs. C'est bien la notion de mégawatts/heure qui sera prise en compte pour déterminer le chiffre d'affaire de l'entreprise et rappelle également le calcul de la clé de répartition.

Jean-Marie Allonneau, commune de Croixrault rappelle le principe de calcul de l'écrêtement.

Victor Lazslo est invité à se rendre au siège de la Communauté de Communes, où lui seront ré expliqués ces points.

Après ces remarques, le Président soumet le compte-rendu au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1) ECONOMIE

1.1. ZAC du Sud Ouest Amiénois : compte-rendu annuel du concédant (CRAC).

Le Président informe l'Assemblée que conformément à l'article 18 de la Concession Publique d'Aménagement, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens doit fournir chaque année à la Communauté de Communes un compte-rendu. La CCI vient d'établir le CRAC de la ZAC du Sud Ouest Amiénois arrêté au 31 décembre 2006, proposant également le bilan prévisionnel 2007-2011.

Au 31 décembre 2006, les dépenses de l'opération s'élèvent à 16 108 € et les recettes à 1 084 449 € (les recettes sont constituées exclusivement de subventions et de produits financiers).

Le Président ajoute que le CRAC a été vu et a reçu un avis favorable du bureau.

Le Président invite l'Assemblée à suivre l'exposé de Jean-Bernard Grubis à partir du document envoyé. Jean-Bernard GRUBIS informe l'Assemblée qu'il est obligatoire de faire au moins une fois par an le bilan de cette ZAC et énonce le détail du CRAC qui se décompose en 3 volets essentiels : Bilan arrêté au 31 décembre 2006, Bilan prévisionnel 2007-2011, Note analyse des écarts par rapport à la Convention Publique d'Aménagement signée en Décembre 2005.

Le bilan arrêté au 31-12-2006 fait ressortir des dépenses d'un montant de 16 108 € liées essentiellement d'études dont la révision de la carte communale de Thieulloy.

Les recettes d'un montant de 1 084 449 € proviennent des subventions de la DDR (Etat), et d'acomptes du Conseil Général et du Conseil Régional. Il rappelle que la Communauté de Communes a bénéficié d'un versement au démarrage de 80 % de la subvention et de 50 % pour le Conseil Général. Ce dispositif a permis d'avoir de la trésorerie. Après placement, ces 1 071 490 € ont généré un produit financier de 12 059 €.

Jean-Marie Allonneau, commune de Croixrault, constate que sa commune a du faire un PLU sans subvention de la Communauté de Communes, contrairement à la carte communale de Thieulloy-L'Abbaye.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-Sous-Moyencourt, souligne que le montant du produit financier, fait ressortir un taux de 1.2 %, ce qui lui semble peu.

Jean-Bernard Grubis rappelle que le calcul du produit financier n'a pas été établi sur une année entière.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemessnil-Floxicourt demande s'il est normal de présenter le CRAC douze mois après la date à laquelle il est arrêté. Il souhaite savoir s'il n'y a pas une date à respecter.

Jean-Marie Allonneau, commune de Croixrault félicite la CCI pour le temps qu'elle a mis pour présenter son CRAC. Il rappelle que le CRAC doit être présenté à la date anniversaire de la signature de la CPA.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-Sous-Moyencourt, demande quelle surface a été acquise par la CCSSOA pour la ZAC.

Jean-Bernard GRUBIS explique que la totalité de la ZAC est en cours d'acquisition. Il ajoute que le coût du foncier a évolué significativement. Cette hausse est due au coût d'acquisition du foncier et également de la surface qui a également augmenté.

Il souligne que la pression foncière est très forte sur le Département.

Jean-Bernard Grubis présente ensuite le bilan prévisionnel 2007-2021 poste par poste pour les dépenses et les recettes prévues au bilan de la ZAC.

Sont ensuite présentés les écarts par poste entre le bilan prévisionnel du CRAC arrêté au 31 décembre 2006 et celui de la Convention Publique d'Aménagement.

Jean-Marie Allonneau, commune de Croixrault, informe l'Assemblée qu'il n'était pas présent au bureau lors de l'analyse de ce point, ce qui explique ses interrogations aujourd'hui. Il observe que les travaux s'étalent sur la durée du bilan, il souhaite savoir si le bilan prévoit l'actualisation du coût indexé à l'indice travaux publics. Sa seconde question porte sur la rémunération de la CCI, il rappelle sa position favorable pour une rémunération incitative à la commercialisation. Il note cependant une augmentation de la participation de la CCSSOA sur 3 postes : augmentation de l'acquisition du foncier, majoration du coût présumé des fouilles et l'augmentation des honoraires de la CCI. Il attire l'attention de l'Assemblée sur le poste honoraires qui peuvent varier du simple au double, compte tenu du rythme de commercialisation.

Colette Michaux, commune de Liomer, demande si l'engagement de l'Etat tient toujours pour la DDR, ce dernier ayant tendance à se désengager.

Le Président rappelle que la CCSOA a déjà obtenu les arrêtés de subvention pour les 2 premières années et est sur le point de déposer le dossier pour la 3^{ème} année.

Michel Ménard, commune de Poix-de-Picardie, demande à quel moment la CCSOA se positionnera pour l'assainissement et optera-t-elle pour un assainissement sur la zone ou un raccordement à la station d'épuration de Poix-de-Picardie.

Le Président rappelle que le dossier est en cours pour un raccordement à la station de Poix-de-Picardie.

Jean-Marc Labesse, commune de Quevauvillers, demande de la société qui est intéressée par les 30 hectares de la ZAC, fait son affaire de toutes les dépenses. Il demande également si les forums auxquels ont participé la CCI, ont eu un retour favorable pour la commercialisation de la ZAC.

Jean-Bernard GRUBIS explique que la discussion est en cours avec la société Geprim qui serait intéressée par 27 hectares, mais rien n'est signé définitivement.

Jean Lutin, commune de Villers-Campsart, souhaite connaître le mode d'action de Nextcity. Est-ce un simple promoteur qui vient construire des bâtiments pour les revendre à des entreprises intéressées.

Jean-Bernard Grubis confirme que c'est la stratégie envisagée par Nextcity.

Pierre Bernard demande s'il y a encore des questions sur le CRAC et soumet l'approbation du CRAC au vote du Conseil.

Le Conseil Communautaire par 47 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention approuve :

-le CRAC arrêté au 31 décembre 2006 à 14 907 € de dépenses et 1 084 449 € de recettes

- le bilan prévisionnel 2007-2011 pour un total de dépenses de 18 084 157 € et 4 758 928 € de participation de la CCSOA.

1.2. Avenant à la Concession Publique d'Aménagement.

Le Président propose de passer un avenant à la concession publique d'aménagement qui lie la Communauté de Communes et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens pour la réalisation de la ZAC.

Le Président donne lecture de la proposition d'Avenant qui modifierait les articles 1-10-13 -14 bis (ajouté) - 16.3 (initialement 17.3) ; 16.5 (initialement 17.5) - 20 (initialement 21).

Colette Michaux, commune de Liomer, demande si le projet avec la Société Geprim concerne plus de la moitié de la zone et si c'est le cas, il ne faut pas modifier la rémunération de la ZAC.

Le Président rappelle que la discussion avec Geprim concerne moins de la moitié de la zone.

Jean-Bernard Grubis rappelle à l'Assemblée le rythme moyen de vente des zones d'activités du département, celui-ci est d'environ 5 hectares de vente par an.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemesnil-Floxicourt, constate que le montant proposé dans l'avenant est de 4 668 988 € alors que le CRAC faisait apparaître une subvention à hauteur de 4 758 988 €.

Serge Zacharewicz, directeur, précise que le montant figurant dans l'avenant est le bon, l'autre montant est une erreur de frappe.

Jean-Marie Allonneau, commune de Croixrault, intervient sur la rémunération de la CCI et craint que si le projet avec Geprim se réalise, la CCI atteigne très rapidement ses objectifs et voit de ce fait sa rémunération fortement augmentée.

Jean-Bernard Grubis rappelle que rien n'est acquis avec Geprim.

Le Président ajoute que plus vite la ZAC sera commercialisée plus vite la CCSOA touchera de la taxe professionnelle.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions et soumet l'avenant au vote.

Le Conseil Communautaire par 47 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention approuve :
- l'avenant N°1 à la concession publique d'aménagement liant la CCSOA et la CCI pour l'aménagement de la ZAC et invite son Président à revêtir de sa signature la CPA modifiée.

1.3. ZAC du Sud Ouest Amiénois : demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rural 1^{ère} tranche 3^{ème} année.

Le Président propose à l'Assemblée de solliciter des subventions au titre de la Dotation de Développement Rural pour la 3^{ème} année de la 1^{ère} tranche de la ZAC du Sud Ouest Amiénois. Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 341 642 € soit 26 % sur une assiette subventionnable arrêtée à 1 314 005 €.

Le Conseil Communautaire, unanime invite son Président à solliciter les subventions à intervenir au titre de la DDR et l'autorise à signer tous actes se rapportant à cette décision.

Jean-Bernard Grubis, explique qu'une difficulté est rencontrée dans la création de la ZAC. Une déclaration d'Utilité Publique est indispensable bien que tous les propriétaires aient donné leur accord amiable. La procédure de DUP se trouve aujourd'hui bloquée à la demande du Préfet jusqu'à ce qu'une nouvelle étude d'impact soit réalisée.

Le Président ajoute qu'un rendez-vous va être demandé avec la Préfecture, pour résoudre ce problème.

Marc Dewaele, commune de Lachapelle sous Poix propose de demander à Monsieur Sarkozy d'intervenir

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemesnil-Floxicourt, propose que soient associés au rendez-vous les Conseillers Généraux.

Marc Dewaele, commune de Lachapelle s'inquiète car après lu les conclusions des commissions du grenelle de l'environnement, les mesures vont devenir encore plus draconiennes. Il craint que la zone ne soit jamais faite du fait de l'application du grenelle.

2) DIRECTION GENERALE

2.1. Dissolution du Syndicat Mixte Pays de Somme Sud Ouest.

Le Président donne lecture de la délibération prise lors de la dernière Assemblée Générale du Syndicat Mixte Pays de Somme Sud ouest portant sur sa dissolution à la date du 31 décembre 2007.

Gérard Deneux, commune de Meigneux, demande ce qu'il va advenir des dossiers de subventions en cours et rappelle qu'il avait également prêté des documents au Syndicat Mixte qu'il souhaiterait pouvoir récupérer.

Le Président précise que les dossiers de subventions seront repris et traités par les différentes Communautés de Communes et que les documents seront rendus à Monsieur Deneux.

Le Conseil Communautaire, unanime accepte la dissolution du Syndicat Mixte PSSO ainsi que les modalités de répartition de l'actif et du passif.

Colette Michaux, commune de Liomer rappelle qu'une étude a été financée par la Région sur l'état de santé. Il lui semble intéressant que cette étude soit présentée. Elle ajoute que les chartes de Pays ne seront signées que s'il y a des schémas portant sur la santé.

Le Président rappelle que cette étude a été entièrement financée par le Conseil Régional et que le Syndicat Mixte n'a été que l'intermédiaire.

2) DIRECTION GENERALE

2.2. Modification du tableau indicatif des emplois.

Le Président rappelle que lors d'un précédent Conseil une délibération avait été prise pour créer un poste destiné à Corine Cagny, qui s'occupe de la culture. Ce poste avait été créé sur un temps non complet s'appuyant sur le fait qu'elle continue de travailler sur les 4 communautés de communes qui composaient le Pays de Somme Sud Ouest.

Afin de simplifier la procédure, le Président propose de recruter Corine Cagny à temps complet et de se faire rembourser par les autres communautés de communes. Il propose la création d'un poste d'attaché territorial de conservation du patrimoine à temps complet et la suppression du poste d'agent de développement culturel à temps non complet.

Le Conseil Communautaire, unanime approuve la modification du tableau indicatif des emplois et autorise le Président à revêtir de sa signature tous actes se rapportant à cette décision.

2.3. Convention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Le Président informe l'Assemblée que la Communauté de Communes adhère depuis octobre 2005 à la Maison de l'Emploi et de la Formation. Elle propose de faire bénéficier la CCSOA d'une subvention d'un montant de 45 000 € dans le cadre des travaux d'aménagement

du futur siège. En contrepartie, la Communauté de Communes doit s'engager à héberger une permanence bihebdomadaire de la Maison de l'Emploi et mettre à disposition du matériel informatique.

Collette Michaux, commune de Liomer rappelle qu'à ce jour ce sont les communes qui payent la mission locale et demande si il peut être envisager qu'à l'avenir, la Communauté de Communes paye pour les communes cette cotisation.

Le Président propose de faire le point et d'en rediscuter lors d'une prochaine réunion.

Le Président demande s'il n'y a plus de question et soumet le point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire, unanime invite son Président à revêtir de sa signature tout acte se rapportant à cette décision.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemessnil-Floxicourt, souligne avoir appris que la Communauté de Communes était la dernière à devoir délibérer sur ce point et qu'il faut envoyer la délibération rapidement.

Colette Michaux, commune de Liomer confirme ces dires, l'Etat se désengageant des MEF.

2. 4. Désignation de représentants à l'ADUGA et au Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois.

Le Président propose d'élire 5 représentants de la Communauté de Communes pour siéger au syndicat mixte du Pays de Grand Amiénois et à l'Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois. Conformément à l'article 6 des statuts du syndicat, la CCSOA a 5 délégués, 1 délégué par tranche de 5 000 habitants entamé. Le Président précise que ces 5 délégués siégeront également à l'Assemblée de l'ADUGA, 3 comme représentants de la CCSOA et 2 comme représentants au Syndicat Mixte.

Le Président annonce que Pierre Bernard, Jean-Marie Allonneau et François Thiverny proposent leur candidature et sollicite 2 candidatures parmi l'Assemblée.

Son désignés Messieurs Stoter et Pétigny pour les 2 autres personnes supplémentaires.

Il convient de distinguer les 3 représentants qui représenteront la CCSOA à l'ADUGA et les 2 autres qui représenteront le syndicat mixte à l'ADUGA.

Madame Briois, commune de Riencourt, demande s'il n'est pas un peu prématuré d'élire 5 délégués, sachant que les élections auront lieu dans 3 mois.

Le Président répond effectivement que des élections auront bientôt lieu, mais qu'il convient de travailler jusqu'à la fin du mandat.

Les candidatures de Jean-Jacques Stoter et Pétigny sont proposées.

Le Conseil Communautaire, unanime désigne Messieurs Bernard, Allonneau, Thiverny, Stoter et Pétigny comme représentants de la CCSOA au Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois et à l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois.

3) FINANCES

1.1. Débat d'orientation budgétaire.

Le Président donne la parole à Serge Zacharewicz, directeur général des services, pour présenter le débat d'orientation budgétaire, qui sera illustré par une projection vidéo.

Serge Zacharewicz informe l'Assemblée que le débat d'orientation budgétaire est imposé par une loi de 1992 qui prévoit que dans la période de 2 mois précédent le vote du budget, il convient d'avoir ce type de débat. Cependant la Communauté de Communes ne compte aucune commune de plus de 3500 habitants, ce qui peut la dispenser d'un DOB, mais la Chambre Régionale des Comptes préconise que les EPCI de notre taille en fasse un malgré tout.

Est ensuite présenté le DOB (le diaporama est joint en annexe).

Serge Zacharewicz aborde les questions relatives à la fiscalité :

Il rappelle les propos tenus l'année dernière à la même époque pour dire que les principes déterminés par la Loi de finance 2006, en ce qui concerne le plafonnement de la taxe professionnelle à 3.5 % de la valeur ajoutée est maintenu.

Il informe que cette disposition a fait que la Communauté de Communes s'est vu pénaliser au titre de ses revenus de la taxe professionnelle de la somme de 43 595 € et qu'elle a effectué un recours gracieux auprès de l'Administration Préfectorale en vue d'avoir un nouveau positionnement de celle-ci. Une réponse doit être donnée pour le 15 décembre 2007 et qu'à cette date du 12, nous n'avons aucune réponse et qu'un recours devant le Tribunal Administratif est envisageable.

Serge Zacharewicz informe les élus que si l'Administration maintient sa position visant à dire que la Communauté de Communes se trouve assujettie au plafonnement de la taxe foncière, les élus devront au moment du vote des taux s'interroger sur le transfert du manque à gagner aux termes de taxe professionnelle sur les 3 autres taxes.

Colette Michaux, commune de Liomer demande quelle est l'augmentation en pourcentage.

Serge Zacharewicz répond que l'écrêtement de taxe foncière est communiqué en septembre Année N+1, or ces taux seront votés fin avril exceptionnellement cette année et nous n'aurons pas connaissance du montant de la réfaction de taxe professionnelle et enfin présente le tableau comparatif entre les taux moyens nationaux des EPCI à fiscalité additionnelle avec les taux de la CCSOA.

Chaque section est présentée sous forme de vidéo projetée et commentée

ZAC - Voirie

Marc Dewaele, commune de La Chapelle Sous Poix, constate que le service aide à domicile est excédentaire et demande s'il est possible de consacrer une partie de l'excédent aux aides à domicile en les indemnisant par exemple de leur frais de déplacement.

Après la présentation du DOB, le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemessnil-Floxicourt, demande quels sont les services qui consomment le plus de crédits.

Le Président explique que ce sont les services ZAC, voirie et piscine les plus consommables.

Colette Michaux, commune de Liomer souhaite connaître la prévision d'augmentation des taux. A l'heure actuelle, l'augmentation prévisionnelle des taux n'a pas été calculée.

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la tenue du DOB.

Le Président souhaite avoir l'avis de l'Assemblée sur le vote du budget 2008.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que le budget soit établi avant le renouvellement municipal.

3.2. Budget principal : délibération modificative de crédits n° 3

Le Président propose à l'Assemblée d'effectuer les mouvements de crédits suivants sur le budget principal :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6247 : Transport. collectifs	30 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	30 000.00 €	
D668 : Autres charges financières		30 000.00 €
TOTAL D66 : Charges financières		30 000.00 €

Le Conseil Communautaire, unanime invite son Président à effectuer ces mouvements de crédits.

3.3. Budget assainissement : délibération modificative de crédits n° 2

Le Président propose à l'Assemblée d'effectuer les mouvements de crédits suivants sur le budget assainissement, mouvements pour lesquels le bureau a émis un avis favorable.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		1 500.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		1 500.00 €
R7068 : Autres prestations de services		1 500.00 E
TOTAL R70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		1 500.00 €

Le Conseil Communautaire, unanime invite son Président à effectuer les mouvements de crédits.

4) SPANC-EROSION RUISSELLEMENT

4.1. Avenant au marché SPEE : bordereau des Prix Unitaires supplémentaire.

Le Président propose un avenant au marché attribué à la Société SPEE pour les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Conformément au Code des Marchés Publics, l'avis de la commission a été recueilli, celle-ci s'est prononcée en faveur de ce projet d'avenant. Cet avenant consistant en l'ajout de prix unitaires supplémentaires au bordereau de marché.

Le Conseil Communautaire, unanime invite son Président à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif, consistant en l'ajout de prix unitaires au bordereau.

4.2. Adhésion à l'Association SOMEA

Le Président propose à l'Assemblée d'adhérer à l'Association SOMEA, dans le cadre de sa compétence érosion. Cette association créée entre le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture propose d'apporter une assistance technique à la CCSOA. Le montant de la cotisation est de l'ordre de 500 € par an.

Le Conseil Communautaire, unanime invite son Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir.

5) VORIE

5.1. Convention d'occupation précaire du domaine privé départemental.

Le Président explique qu'actuellement les véhicules du service de voirie sont stationnés sur les terrains de l'ex subdivision de Poix-de-Picardie, propriété du Conseil Général. Cette convention a pour objet de permettre à la CCSOA de remise à certains véhicules.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à signer la convention d'occupation précaire du domaine privé départemental.

6) CULTURE

6.1. Fonds de concours à la bibliothèque tête de réseau d'Airaines.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution du fonds de concours 2006 à la bibliothèque tête de réseau d'Airaines. A l'appui des documents transmis par la commune, il est proposé de verser la somme de 15 956.32 € au titre du fonds de concours et 12 600 € au titre des actions d'intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à verser à la commune les subventions décrites ci-dessus.

7) INFORMATIONS

Le Président informe l'Assemblée :

- du début des travaux de réhabilitation du futur siège de la Communauté de Communes. Celui-ci est fixé au 17 décembre 2007.
- la CCSOA a consulté divers organismes financiers dans le but de réaliser les emprunts inscrits au budget 2007 à savoir :
 - financement de l'acquisition des terrains de la ZAC : 1 307 000 € sur 10 ans
 - futur siège de la CCSOA : 405 000 € sur 20 ans
 - travaux de voirie 2007 : 450 000 € sur 12 ans.

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la restitution de ces informations en séance.

8) QUESTIONS DIVERSES

Le bilan de l'enquête effectué auprès des communes sur l'adhésion à une fourrière est présenté. Face au nombre de communes ne souhaitant pas adhérer, il est décidé de ne pas donner suite à ce projet.

Le Président informe l'Assemblée que le prochain conseil communautaire aura lieu le mercredi 30 janvier 2008.

François Thiverny, Maire de Beaucamps le Vieux, remercie les membres présents d'être venus jusqu'à Beaucamps-Le-Vieux et les invite à partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 45.

Le Secrétaire de séance,

Pierre BUCHART

Le Président,

Pierre BERNARD

